

# Conseil Municipal

## Séance du mardi 2 octobre 2007 à 20 h 30

### Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 2 octobre 2007 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mardi 25 septembre 2007 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Huguette DANIEL (absente excusée)**, **Marie-Claude LE FLOC'H (absente excusée)**, **Georges DAOUDAL (pouvoir à Christiane SIMON)**.

Secrétaire de séance: **Marina LE MARC**

En préalable à l'examen des dossiers, Danielle DAGUERRE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, a précisé qu'une erreur était intervenue dans la rédaction des extraits de délibérations du Conseil Municipal du 13 février 2007 (partie), 28 mars 2007 (totalité) et 3 juillet 2007 (partie) : dans la cartouche introductif de la délibération, à l'endroit « étaient présents... », il faut ajouter la mention *tous les Conseillers municipaux à l'exception de* ».

Le conseil prend acte et valide cette écriture des extraits de délibérations, afin qu'elles soient conformes au registre.

#### **1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture**

##### **1-1 Budget communal 2007 - Décision modificative n° 1**

Le projet de décision modificative du budget communal pour l'exercice 2007 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 277.900,00 €, dont 268.400,00 € pour la section d'investissement et 9.500,00 € en fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.

##### **1-2 Camping municipal de Mariano – Bilan 2007 et tarifs 2008**

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la fréquentation du camping municipal au cours de la saison 2007 commenté par le rapporteur **Pierre DRAOULEC**.

Il a fixé, sur proposition du rapporteur, les tarifs et modalités suivantes pour 2008 :

- Emplacement	3. 50 €
- Voiture ou Camping-car	2. 00 €
- Deux-roues motorisé	1. 00 €
- Campeur + de 15 ans	2. 00 €
- Campeur - de 15 ans	0. 50 €
- Animaux	1. 00 €
- Electricité	3. 00 €
- Garage mort	4. 00 €
- Jeton de machine à laver	4. 00 €

et

- d'accorder une réduction de 10 % à valoir sur la facture de toute personne qui séjournerait pendant au moins une semaine, pour la troisième fois consécutive au camping de Mariano,
- de fixer les tarifs suivants de location des habitations légères de loisirs (HLL):
  - La semaine en haute saison (du 13 juillet au 24 août 2008) : 390 €,
  - La semaine en moyenne saison (du 15 juin au 12 juillet et du 25 août au 14 septembre 2008) : 300 €,
  - La semaine hors saison (vacances de printemps) : 230 €
  - Forfait week-end :
    - 1 nuit : 60 €,

- 2 nuits : 100 €,
  - 3 nuits : 150 €.
- d'instaurer une caution fixée à 130 € pour les locations de HLL. La caution est exigée à la réservation et restituée dans la mesure où les locaux sont rendus propres et en bon état.

1-3 Remise gracieuse de pénalités

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une remise gracieuse de 50,25 €, correspondant à la part communale des pénalités pour défaut de paiement pour une personne de bonne foi.

1-4 Demandes de prêt d'honneur

Le Conseil Municipal a validé l'octroi de 2 prêts d'honneur de 1000€ à Mlle Delphine JAOUEN et à Mr Maxence GOFF.

1-5 Cession de terrains à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Le Conseil Municipal a décidé de céder à la Communauté de Communes du Haut Pays bigouden, deux parcelles de terrain :

- l'une à Canapé : La superficie cédée est de l'ordre de 12.000 m<sup>2</sup> et le prix de cession a été fixé à 10€ le m<sup>2</sup> ;
- l'autre à Kerlavar : La superficie cédée est de l'ordre de 8 000 m<sup>2</sup> et le prix de cession sera fixé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

1-6 Recensement complémentaire : rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- la rétribution : 4€ brut par feuille,
- l'indemnisation des séances de formation (5 heures) : 8,46€ brut de l'heure,
- un forfait couvrant les frais annexes : 100€ net (soit 105€ brut).

1-7 Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir le terrain cadastré, section AB, n° 330, d'une superficie de 1 297m<sup>2</sup>, au prix de 30 888,67€, plus les frais de notaire.

Il a également décidé d'autoriser le Maire à réaliser une étude hydrogéologique des terrains concernés, de lancer les formalités administratives permettant de concrétiser ce projet d'extension du cimetière et de solliciter l'autorisation préfectorale.

1-8 Réalisation d'un emprunt sur le budget général

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- durée : 15 ans,
- échéances : trimestrielles,
- amortissement : constant,
- taux : fixe de 4.50%,
- frais : néant

Le montant de l'emprunt pour l'exercice est fixé à 900.000€.

1-9 Redevance eau potable 2008

Le Conseil Municipal a fixé le montant de « la part collectivité » appliqué au prix de l'eau distribuée aux abonnés, à l'unanimité :

- abonnement annuel : 25,45€
- consommation : 0,7230€/m<sup>3</sup>

Ces tarifs s'entendent hors taxes.

## **2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme**

### **2-1 Acquisition foncière sur la Commune de Saint-Jean – Rectification DCM de décembre 2006**

Une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération du Conseil Municipal de décembre 2006, le Conseil Municipal à l'unanimité a donc confirmé sa décision de se porter acquéreur d'une parcelle, sur la Commune de Saint Jean, d'une superficie de 810 m<sup>2</sup>, au prix de 0,27€/m<sup>2</sup>, pour une somme de 218,70€, plus les frais.

### **2-2 Adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Départemental d'énergie du Finistère et de désigner pour représenter la Commune, comme titulaire Pierre DRAOULEC, et comme suppléant Thierry LE GALL.

### **2-3 Lotissement de Croas Caër – Kerallan : cession de parcelles à l'O.P.A.C. de Quimper Cornouaille**

Le Conseil Municipal a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- au plan foncier : de céder à l'OPAC une superficie d'environ 12 824 m<sup>2</sup>, sur les parcelles cadastrées YL n°149 et 220 ; d'accepter de la part de l'OPAC, la cession à titre gracieux à la Commune de l'emprise de la future voie communale et l'espace nécessaire à la réalisation des réseaux, soit une superficie de 1 839 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée YL n°219 ; d'autoriser le Maire à engager la procédure de lotissement pour les 10 lots communaux, sur la base de l'avant projet établi,
- au plan financier : d'opter pour cette opération pour le régime d'assujettissement à la TVA,
- au plan technique : de décider que le raccordement à l'assainissement collectif sera assuré par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, l'alimentation en eau potable par la Commune au titre du budget eau, les réseaux souples et la voirie sur un appel d'offres lancé par la Commune avec une répartition des coûts au prorata des surfaces concernées par chaque opérateur, d'autoriser le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des travaux.
- Au plan de l'attribution des lots, de réserver les lots en priorité vers :
  - o les familles à revenus modestes,
  - o les familles plonéouristes,
  - o la primo accession à la propriété,
  - o l'accession à la propriété de personnes reconnues handicapées.

### **2-4 Nouvelle Convention avec l'Etat pour la mise à disposition des services de la DDE pour l'instruction des dossiers d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention avec l'Etat, afin de définir les compétences en matière d'instruction : compétences DDE : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables concernant les lotissements et certificats d'urbanisme (b); compétences communales : certificats d'urbanisme (a) et déclarations préalables, sauf celles concernant les lotissements.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de soumettre à autorisation sur l'ensemble du territoire communal les poses de clôture et les demandes de permis de démolir.

### **2-5 Locations de terrains en réserve foncière**

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler les baux précaires d'occupation des terrains communaux placés en réserve foncière à Kersulec, Kériforn et Cruguel.

### **2-6 Enfouissement de réseaux à Moitié-route**

Le Conseil Municipal a validé les projets de travaux de mise en souterrain des réseaux France Télécom et EDF sur le site à l'occasion d'opérations d'aménagement.

- 2-7 Extension de réaménagement du centre de secours : transfert de la Maîtrise d'Ouvrage  
Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter la maîtrise d'ouvrage de cette opération, de signer la convention de transfert de responsabilité avec le SDISS du Finistère, de valider les principes d'extension, d'autoriser le Maire à lancer les procédures pour la désignation d'un maître d'œuvre.

### **3 – Commission des affaires scolaires et sociales**

- 3-1 Communication sur la rentrée scolaire 2007 / 2008  
Le rapporteur **André QUEAU**, a présenté les éléments d'information sur la rentrée scolaire à PLONEOUR LANVERN. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.
- 3-2 Allocations diverses scolaires 2007 /2008  
Le Conseil Municipal a validé les diverses allocations en matière scolaire pour l'année 2007/2008 proposées par la Commission des affaires scolaires et sociales, plus une subvention de 800€ à l'école élémentaire publique à l'occasion de la création de la 8<sup>ème</sup> classe, pour son équipement en matériel scolaire.
- 3-3 Transport scolaire 2007 / 2008  
Le Conseil Municipal a fixé le montant des participations familiales pour l'année scolaire 2007/2008, soit 45 € par trimestre pour le 1<sup>er</sup> enfant, 30 € pour le second, 15 € pour le troisième et la gratuité à partir du quatrième. Pour les élèves du secondaire, usagers des services de transport scolaire, il a été décidé d'allouer une aide aux familles de 15.30 € par enfant scolarisé à Pont-l'Abbé, Pouldreuzic ou Plözévet et de 30.50 € pour les enfants scolarisés à Quimper.
- 3-4 Subventions aux organismes sociaux extérieurs  
Le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes au bénéfice d'organismes extérieurs oeuvrant dans le domaine social :
- Croix rouge (comité de Pont-l'Abbé) : 90 € + 60€ (exceptionnelle)
  - ADAPEI : 30 €
  - France Adot 29 : 35 €
  - Entraide cancer Finistère : 35 €
  - Vie libre : 30 €
  - Visite des malades dans les établissements hospitaliers : 20 €
  - France Alzheimer 29 : 40 €
- 3-5 Validation du projet d'équipement Multi Accueil  
Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider le projet, d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire et à lancer les appels d'offres, ainsi que de rechercher toutes subventions possibles, notamment auprès de la CAF, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.
- 3-6 Acquisition d'un véhicule pour le portage de repas  
Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir un nouveau véhicule de portage de repas et d'autoriser le Maire à solliciter des subventions du Conseil Général et de l'ETAT, au titre du FNADT.

### **4 – Commission de la vie associative et culturelle**

- 4-1 Subventions aux associations et organismes divers

Le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes en faveur des associations extérieures et organismes suivants :

- Comité départemental des médaillés jeunesse et sport : 18 €
- AAPPMA du Pays Bigouden : 270 €
- Club Cycliste Bigouden : 305 €
- Handisport Club Léonard : 150 €
- Handisport de Cornouaille : 40 €
- Club athlétique Bigouden : 305 €
- Kangourou Surf Club : 224 €
- Archers Bigouden : 96 €
- Radio Kerné : 100 €
- Cyclo club Tréogat : 80 €
- Donneurs de sang : 50 €

En faveur des Associations locales :

- Comité d'animation (opération « maisons fleuries 2006 ») : 511 €
- Tre Ar Vro : 580 €
- Carabine bigoudène (au titre de l'aide aux déplacements pour le championnat de France): 1200 €

Le Conseil a décidé de renouveler pour 6 mois le bail précaire consenti lors de notre réunion du 27 juin 2006, pour l'immeuble situé rue René Le Berre, ancien garage automobile, à compter du 15 août 2007.

4-2 Participation au financement du poste de surveillance de plage – été 2007 – versée à la Commune de Tréguennec

Le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 1200 € à l'installation de ce poste de secours, au profit de la commune de TREGUENNEC.

4-3 Nouvel équipement culturel et sportif

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le pré-programme et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exécution de la décision, et notamment à saisir la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de ce projet.

## **5 – Commission d'Appel d'Offres**

5-1 Aménagement secteur de Canapé – lot unique : résultats CAO du 27 juin et 29 août 2007

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés à intervenir. Lot unique : (terrassements, corps de chaussée, trottoirs, finitions, eaux pluviales) entreprise LE PAPE de Plomelin – 168.505,00€ HT.

5-2 Concours d'architecte – Chapelle Saint-Philibert à Lanvern

Le Conseil Municipal a décidé par 17 voix contre et 3 abstentions de ne pas suivre l'avis du Jury de Concours et de réexaminer cette question.

5-3 Avenants marché : avis de la CAO du 1<sup>er</sup> octobre 2007

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants validés par la Commission d'Appel d'Offres :

A. Avenants marchés de travaux à l'école maternelle publique

1. LOT N° 03 – COUVERTURE ZINC : Avenant n° 01  
Entreprise BIHANNIC, Total Avenant H.T. 4 244,29 €
2. LOT N° 05 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS : Avenant n° 01  
Entreprise RAPHALEN / WATERLOOS, Total Avenant H.T. 588,00 €
3. LOT N° 06 – PLATRERIE / CLOISONS / PLAFOND / ISOLATION : Avenant n° 01  
Entreprise EBPC, Total Avenant H.T. 5 367,95 €.

B. Avenants marchés lotissement de Kéraden

1. LOT B : Avenant n° 01, Entreprise CISE TP OUEST, Total Avenant H.T 1 080,00 €
  2. LOT C : Avenant n° 01, Entreprise CEGELEC, Total Avenant H.T 3 651,90 €
- C. Avenant marché de Maîtrise d'œuvre – restaurant municipal  
Mission de Maîtrise d'œuvre : Avenant n°01, Architecte Jean-Pierre LE CARRER. Total Avenant HT. 14 040,00 €.

## **6 – Administration générale**

### **6-1 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution**

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés suivants passés en procédure adaptée :

- Location d'une structure légère formant restaurant municipal ; marché conclu avec l'entreprise LOCARMOR de Quimper pour un montant de 13 126,00 €HT,
- Fourniture et pose de marquage routier ; marché reconductible – durée maximale 4 ans - à bons de commande conclu avec l'entreprise Signature SA de Nanterre pour un montant annuel mini de 4 000,00€HT, maxi de 16 000 €HT,
- Fourniture et pose de rideaux intérieurs à l'école maternelle ; marché conclu avec l'entreprise Monsieur Store de Quimper, pour un montant de 2 480,00 €HT,
- Fourniture de mobilier scolaire pour une classe de l'école élémentaire ; marché conclu avec l'entreprise Mécanographie Bigouden de Pont l'Abbé, pour un montant de 5 699,13 €HT,
- Mission SPS pour la construction de l'équipement Multi-accueil ; marché conclu avec l'entreprise APAVE de Quimper, pour un montant de 4 125,00 €HT,
- Mission de Contrôle technique pour la construction de l'équipement Multi-accueil ; marché conclu avec l'entreprise APAVE de Quimper, pour un montant de 11 100 €HT,
- Travaux de rénovation – remplacement de chaudière et mise en place d'une VMC- sur un bâtiment communal à Creac'h Calvic ; marché conclu avec l'entreprise Gonidec Mickaël de Plonéour-Lanvern, 5 238.28 €HT
- Travaux d'aménagement d'un parking ; marché conclu avec l'entreprise LE PAPE de Plomelin, pour un engagement partiel d'un montant de 7 662,50 €HT

### **6-2 Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer deux postes:

- d'une part de technicien territorial, suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent,
- d'autre part, de garde champêtre territorial.

### **6-3 Mandat spécial**

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un mandat spécial à Mr **André QUEAU** et à Mmes Danielle **DAGUERRE** et **Christine COUROT**, Maires-adjoints, pour assister au congrès annuel des Maires et Présidents de Communautés de Communes de France 2007.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie le 5 octobre 2007.

Le Maire

**Michel CANEVET**